REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail
\*\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
\*\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

Nº 27/2022/PR/SGG/CM/OJ/ORD



# Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 27 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

#### I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, ont été adoptés les décrets portant :

- sur la nomenclature d'activités et de produits au Bénin ;
- fusion par absorption, du Laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, par l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments;
- attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale des douanes;
- approbation des statuts du Centre national de gestion des réserves de faune, ainsi que de l'Agence nationale d'aménagement du territoire ;
- nomination de commissaires aux comptes près les hôpitaux de zone et autres entreprises publiques;
- nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office du baccalauréat.

### II- Communications.

Mise en œuvre du programme de vérification de la conformité de divers produits importés ou manufacturés localement.

En dépit de l'existence de quelques standards techniques et normes communautaires, il s'observe l'importation de divers produits de qualité relative voire douteuse. A ce propos, il y a lieu de relever la défaillance des diverses agences nationales en charge du contrôle de la conformité aux normes.

C'est pour pallier cette insuffisance et garantir aux consommateurs la mise sur le marché national de produits répondant aux prescriptions et qualité exigées, que le Conseil a autorisé le recours à la société COTECNA, qui est l'un des plus importants acteurs de renommée internationale en matière de vérification de la conformité.

Son intervention permettra notamment d'identifier, pour les produits importés, les différents aléas qui pourraient advenir à l'occasion de leur transport vers le Bénin. Elle favorisera aussi la création d'emplois et la montée en compétence des acteurs locaux.

## III- Rencontres et manifestations internationales.

#### Le Conseil a autorisé:

- l'organisation à Cotonou, du 29 juillet au 3 août 2022, à l'occasion des manifestations officielles de la Fête nationale, du spectacle de danses urbaine et contemporaine africaine « Hommage à Germaine ACOGNY »;
- l'organisation à Abomey, du 15 au 18 août 2022, de l'atelier de la commission permanente "Villes et développement durable" de l'Association internationale des maires francophones; ainsi que la participation du Bénin :
- à la 17 ème rencontre des chefs de service de renseignements et de sécurité des pays membres de l'Initiative d'Accra, à Ouagadougou, au Burkina-Faso du 26 au 27 juillet 2022; et
- au 72<sup>ème</sup> comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Afrique, du 22 au 26 août 2022 à Lomé, au Togo.

## IV- Mesures individuelles.

Sur proposition des ministres, ont été nommés dans les fonctions ci-après :

✓ Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

### Conseiller technique juridique

Monsieur Eric NATA

Conseiller technique à la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

Monsieur Aguyl M. CHABI LAFIA

✓ Au ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

Directeurs départementaux des Affaires Sociales et de la Microfinance pour les départements suivants :

faire Général du

- Donga

Madame Anice GAMBARI ADAM

- Atacora

Madame Saoudatou SALIFOU ZAKARI.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.